

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 26/02/2018 Date d'affichage : 06/03/2018 Nombre de membres en exercice : 11	Nombre de membres présents : 9 Pouvoirs : 2 Votants : 11
---	---

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Frédéric EYMA Hervé MANDON Marilyn MARON-GAUTHIER Jérôme JUMEAUX Alain LECHENEAU	Jean-Raymond LEPÂTRE Rodolphe RENAI Joël VAJOU		Nathalie ROUSSELET donne pouvoir à Alain LECHENEAU Suzan BADIN donne pouvoir à Frédéric EYMA

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Raymond LEPÂTRE a été nommé secrétaire de séance.



Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire donne la parole à M. Claude DELAGNEAU qui souhaite intervenir.

Il a récupéré des archives concernant la commune et souhaite que ces dernières soient remises devant témoins. Ces archives datent de 1912 et sont donc intéressantes pour l'histoire communale. Nous remercions M. Claude DELAGNEAU pour la remise de ces archives.



M. le Maire ouvre la séance à 18h35 et donne lecture du compte rendu du 11 Décembre 2017. M. Frédéric EYMA, M. Alain LECHENEAU, Mme Marilyn BARON-GAUTHIER et Mme Nathalie ROUSSELET n'approuvent pas ce dernier compte rendu et n'expriment pas les motifs du refus.

Le reste du Conseil Municipal approuve ce dernier compte rendu.

1- Remboursement de frais exceptionnels

Isabelle PASQUÉ, ne sachant pas si les repas de cantine allaient être livrés entre le 07 Février 2018 et le 09 Février 2018 à cause des conditions climatiques, a pris l'initiative d'acheter de quoi faire un repas en cas non livraison.

Le montant de ces courses s'élève à 17.59€. Pour le conseil municipal il est normal de procéder à son remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser Madame Isabelle PASQUÉ pour un montant de 17.59€.

2- **Demande de débet de Mme Jeannine VAN LANDEGHEM et M. Dominique PRIEUR : remise gracieuse**

Monsieur Didier LEVEQUE, trésorier de PROVINS, nous fait savoir qu'une demande gracieuse a été demandée par les anciens trésoriers Mme Jeannine VAN LANDEGHEM et M. Dominique PRIEUR suite à une mise en débet.

Constatant qu'aucun préjudice financier n'a été causé pour la commune, les sommes versées étant dues, seule l'absence de délibération étant constatée, le conseil municipal décide d'accepter la remise gracieuse des deux anciens trésoriers.

3- **Autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux.**

Le centre de gestion 77 a adopté un règlement type d'autorisations d'absences pour événements familiaux pour les collectivités de moins de 50 employés.

Après étude de ce modèle, le conseil municipal décide d'accepter ce modèle et de le mettre en place à compter de ce jour.

4- **Achat d'un terrain par l'ONF.**

L'ONF souhaite acquérir deux portions du chemin rural n°1 dit « Petite route de la Forêt » afin de l'intégrer à la forêt domaniale de SOURDUN.

L'estimation du prix de vente pour notre partie est de 6 540€ pour 10895m².

M. Alain LECHENEAU intervient et s'oppose à cette vente en évoquant le fait qu'il faut garder le patrimoine que la commune possède. Si cette vente a lieu, il est fort possible que l'entretien de ce chemin ne sera pas, voir plus du tout fait, et les promenades pédestres ne seront plus tolérées. De même, les propriétaires riverains à ce chemin ne seront peut-être plus autorisés à l'emprunter pour se rendre sur leurs parcelles.

M. Rodolphe RENAIIS intervient également et demande que certaines clauses soient ajoutées. Comme l'accès obligatoire pour les riverains de chemin et un entretien régulier pour permettre l'accès à cet endroit.

Un vote à mains levée pour cette vente est demandé :

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 3

Après vote, la majorité du conseil municipal décide :

- de lancer la procédure de cession sous conditions
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5- **Annulation de la délibération n°2017/06/04.**

La sous-préfecture nous informe que la délibération 2017/06/04 concernant la délégation de signature pour l'état civil à la secrétaire de mairie n'avait pas lieu d'être.

Un simple arrêté du Maire est demandé. Il est donc demandé d'annuler cette délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer cette délibération.

Questions diverses :

M. Frédéric EYMA prend la parole et évoque des courriers reçus en Mairie de la part de M. GRODEMANGE concernant des nuisances sonores dues au champ de tir situé non loin de chez lui et demande pourquoi le conseil n'a pas été au courant de ce courrier. M. le Maire explique que suite au premier courrier, ce dernier avait été transmis à l'Association de tir afin qu'un représentant prenne contact avec M.GRODEMANGE pour trouver un terrain d'entente. Un second courrier a été envoyé par M.GRODEMANGE qui, entre temps, a eu un représentant de l'Association M.LE BOURHIS. Suite à cet entretien nous n'avons pas eu de nouvelles de M. GRODEMANGE, une solution a dû être trouvée.

M. Le Maire demande les raisons pour lesquelles certains conseillers n'ont pas signé l'approbation du dernier compte rendu. Aucune réponse n'est apportée.

M. Hervé MANDON prend la parole et informe le conseil municipal que le site internet de la commune est de nouveau en ligne depuis le 02 Mars 2018. L'hébergeur du site est OVH. Il invite les personnes présentes dans la salle à aller regarder le site : www.melzsurseine.fr. Toutes personnes ayant des informations pour la construction et la mise à jour du site internet peuvent les lui transmettre directement ou par le biais de la mairie.

M.EYMA signale que certains bus effectuent toujours une marche arrière à l'aveugle à MELZ SUR SEINE malgré la mise en place du nouveau trajet. L'information a été transmise aux deux sociétés de transport MOREAU et PROCARS. En cas d'accident, le chauffeur du bus sera entièrement responsable car il n'aura pas respecté le trajet.

Suite au déplacement des containers à verres et à papiers il est demandé si un accès plus sécurisé sera fait car actuellement les personnes y allant se stationnent sur la route et cela est dangereux. Est-ce qu'un circuit autour de cet endroit est envisagé ? Le conseil va réfléchir sur ce point, la haie en bordure sera bientôt taillée afin de faciliter la visibilité de la route. Il est également évoqué la mise en place d'une aide pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite pour l'accès aux containers.

Informations diverses :

M. Le Maire évoque le décès de notre président du Conseil Général M. Jean-Jacques BARBAUX.

M. le Maire diffuse au conseil des photos de MELZ SUR SEINE prises par VNF suite aux inondations. La commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et elle a été reconnue en tant que telle. Si des administrés font une déclaration auprès de leurs assurances, ils seront plus facilement indemnisés.

Séance levée à 19h30.

Numéro délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Numéro de page
	Numéro	Thème		